



## Trop perçu pôle emploi

-----  
Par Hellburn

Bonjour,

Je viens vers vous pour une situation qui m'est très inconfortable.

Il y a 3 ans de ça, Pole Emploi m'a demandé de leur rembourser un trop perçu de 1700 euros... Ce à quoi j'ai fait une demande de commission paritaire car en dossier de surendettement...

Plusieurs fois, je leur ai demandé l'état de l'avancement du dossier soit sans réponse soit qu'ils avaient besoin de temps supplémentaire...

Le 4 juin 2021, j'ai reçu de Pole Emploi une mise en demeure de régler cette somme, alors que je n'ai reçu aucun refus de la commission paritaire quant à mon dossier... Pire, j'ai fait une réclamation à ce moment là pour leur signifier... Voilà leur réponse :

Bonjour Monsieur,

Je fais suite à votre réclamation concernant le traitement de votre d'effacement de dette.

Je vous confirme que votre demande d'effacement et votre justificatif de dossier de surendettement vont être traités par notre service contentieux.

Vous serez informé prochainement du suivi de votre demande.

Cordialement

Service indemnisation

Je n'ai reçu à ce jour aucune réponse. Par contre, j'ai eu des huissiers qui m'ont appelé avec une contrainte de payer cette somme... J'ai essayé de leur expliquer que mon dossier n'est pas encore été traité et que je ne comprends pas du tout pourquoi j'ai déjà les huissiers alors que je n'ai jamais reçu aucune réponse de la commission.

Il y a t-il un recours de disponible ou quelque chose à faire ? Je ne suis pas contre de rembourser mais j'ai fait mon devoir de demander la commission paritaire et je n'ai jamais reçu de réponse et dès le 8 juillet, je dois déjà remboursé 210 euros...

Merci d'avance

-----  
Par osram

Bonjour,

Je pense qu'après vous avoir accordé un délai de 3 ans..un des responsable du service contentieux a refilé le bébé aux huissiers.

Renouvelez votre demande par lettre recommandée avec AR.